



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 314

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions dans lesquelles se prépare la prochaine rentrée scolaire du 1er degré dans le département de Loir-et-Cher. Dans ce département très rural, le nombre d'élèves (29 019) est en légère diminution : 178. La stricte application des instructions nationales conduirait à supprimer neuf postes. M. l'inspecteur d'académie propose l'ouverture de seize classes et la fermeture de vingt classes. Le problème est, que malgré tous les efforts déployés par l'ensemble des partenaires concernés, l'évolution démographique va conduire à fermer une part importante de ces classes dans des écoles situées soit dans des « territoires ruraux de développement prioritaires » (Romorantin-Lanthenay, Selles-sur-Cher, Saint-Laurent-Nouan) ou « zones de revitalisation rurale » (Theillay-Orçay, Marcilly-en-Gault) ou même « zones urbaines sensibles », malgré les efforts déjà réalisés pour tenir compte du classement de ces territoires. La loi du 4 février 1995 d'orientation sur le développement et l'aménagement du territoire a justement voulu compenser les handicaps de ces territoires par une série de mesures positives. Il ne serait pas cohérent avec ces mesures de ne pas pouvoir donner aussi aux classes qui sont menacées de disparition une chance supplémentaire. De plus, les décharges accordées aux enseignants responsables des ARVEJ (Lamotte-Beuvron, La Chapelle-Montmartin...) ont été réduites, ce qui rend très aléatoire la poursuite de l'expérimentation fondée largement sur l'imagination et la concertation déployées par ces organisateurs. Enfin, les enseignants affectés à l'animation des activités informatiques sont réintégrés dans des postes d'enseignement, ce qui nuira gravement au développement de l'apprentissage des nouvelles technologies de la communication et, en particulier, de l'Internet. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour éviter les fermetures de classes et les suppressions de décharge ou d'affectation à l'informatique sur ces territoires menacés du département.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. Plusieurs centaines de classes sont réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 314

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2193

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2972